



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement durable

Question écrite n° 35747

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les possibles difficultés soulevées par la mise en place d'une fiscalité dite « verte ». Nul ne songe à remettre en cause la nécessité d'une adaptation progressive de notre fiscalité aux exigences du développement durable afin de mieux protéger l'environnement et assurer une croissance économique pérenne et un haut développement social. Pour autant, le rapport d'étape du Comité pour la fiscalité écologique (CFE) ne semble pas tenir compte des conclusions d'un récent rapport de la Cour des comptes sur les mesures de soutien aux énergies vertes. Il a été souligné l'importance d'une montée en puissance de la fiscalité verte mais à pression globale constante. Or pour s'en tenir à la seule contribution au service public de l'électricité (CSPE), prélèvement de nature fiscale sur les consommateurs d'électricité, destiné à dédommager les opérateurs des surcoûts engendrés par les obligations qui leur sont imposées par la loi sur le service public de l'électricité, la Cour des Comptes souligne : « Entre 2012 et 2020 (9 ans), sans bouleversement de la politique menée jusqu'à présent, le volume global de la CSPE liée aux énergies renouvelables pourrait atteindre environ 40,5 Mds d'euros, directement supportés par les consommateurs d'électricité, particuliers ou professionnels, contre 3,3 Mds d'euros au total entre 2005 et 2011 (7 ans) ». Cela veut donc dire que la hausse de 40,5 Mds d'euros devrait susciter des redéploiements fiscaux, de nature à compenser l'accroissement et ce à due concurrence. L'effort à fournir est relativement élevé puisque le Gouvernement souhaite augmenter la part des énergies vertes pour la porter à 23 %.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35747

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8583

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)